

K-145-2-4

C.3

Le Petit Canadien

Organe de la Société Saint-Jean-Baptiste
de Montréal

SOMMAIRE

	PAGES
Le Canada et l'impérialisme militaire Adélarde Leduc	97
Un réveil national: Le règne de la Vérité . . . Pierre Daragon	106
Deux beaux livres: "Fleurs de lys" et "Corvée" * * *	110
Le premier abatis (Nouvelle) Damase Potvin	111
Pour la terre Louis Lalande, s. j.	117
Le sort de la Confédération Charles Leclerc	119
A nos correspondants Le chef du Secrétariat	119
Livres de chez nous C. R., C. H. et E. M.	121

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Un chef de famille clairvoyant Arthur Gagnon	123
Bilan des mois de janvier et février 1918 . . . Arthur Gagnon	126

Rédaction et administration : 296, rue Saint-Laurent, Montréal

Abonnement annuel : Canada (Montréal excepté), 50 sous.

Montréal et Etranger, 60 sous.

Le *Petit Canadien* paraît vers le 25 de chaque mois. — Les abonnements partent invariablement du 1er janvier. — Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 5 sous en timbres-poste.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Grand aumônier: Monseigneur L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

Président général: VICTOR MORIN, LL. D., notaire, 97, rue Saint-Jacques.

1er Vice-président général: V.-E. BEAUPRÉ, I.C., professeur, 676, rue Saint-André.

2e Vice-président général: J.-B. LAGACÉ, professeur, 836, rue Saint-Hubert.

Secrétaire général: GUY VANIER, LL. L., avocat, 97, rue Saint-Jacques.

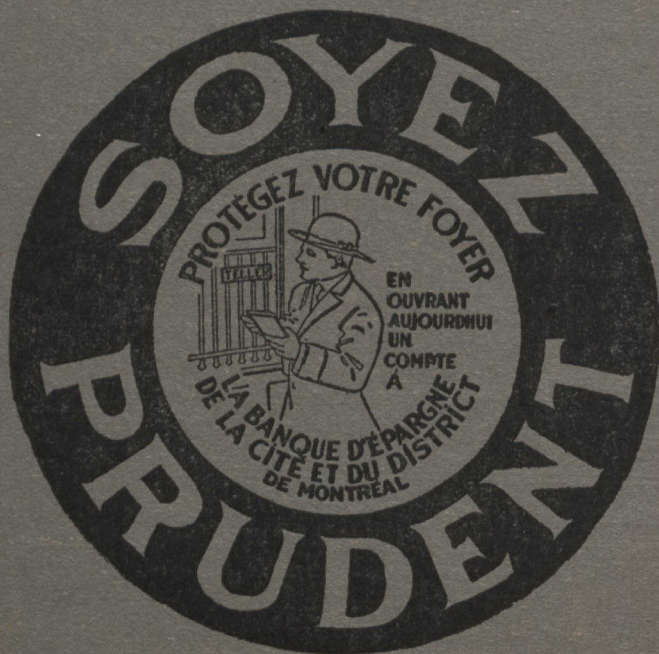
Treasorier général: JOSEPH HURTUBISE, courtier, 2, place d'Armes.

Directeurs: l'hon. L.-O. DAVID, sénateur, Hôtel de Ville; — E.-P. LACHAPELLE, D. M., 267 ouest, rue Prince-Arthur; — THOMAS GAUTHIER, courtier, 11, place d'Armes; — VICTOR DORÉ, professeur, 214, rue Berri; — J.-V. DESAULNIERS, courtier en immeubles, 11, place d'Armes; — OMER HÉROUX, journaliste, 43, rue Saint-Vincent; — ARTHUR COURTOIS, notaire, 35, rue Saint-Jacques.

Chef du Secrétariat: EMILE MILLER, bureau I, Monument national.

Sous-chef du Secrétariat: JOSEPH DURAND, bureau I, Monument national.

CORPORATIONS FILIALES DE LA SOCIÉTÉ: Caisse Nationale d'Economie — Caisse de Remboursement — Compagnie du Monument national — Société Nationale de Fiducie.



Le Petit Canadien

ORGANE DE

LA SOCIÉTÉ SAINT - JEAN - BAPTISTE
DE MONTRÉAL

Vol. 15

MONTRÉAL, AVRIL 1918

No 4

LE CANADA ET L'IMPÉRIALISME MILITAIRE

Au mois d'août 1914, après que l'Allemagne eut déclaré la guerre aux pays de l'Entente, Guillaume, roi des Prussiens, avait résolu d'atteindre le coeur de la France à travers les flancs de la Belgique. Le traité de neutralité qui garantissait à la nation belge l'inviolabilité de son territoire était déchiré comme un vulgaire " chiffon de papier ". Attaqué dans son honneur et dans ses biens, ce petit pays bilingue, face au barbare, lui a rappelé par la bouche de ses canons " que le droit prime la force ", et l'univers assista pendant trois semaines à une lutte gigantesque et inégale entre le faible, fort de son droit et la force, faible de sa brutalité.

A ce même moment, il était un autre petit pays bilingue, immense par son territoire, riche par ses ressources naturelles : le Canada, jouissant lui aussi d'un traité qui le protégeait contre les invasions d'outre-mer et qui ne l'obligeait à prendre les armes que pour défendre ses propres frontières. Or l'impérialisme a commencé à déchirer sa constitution comme un vulgaire " chiffon de papier ".

Attaqué dans ses droits, à l'instar de la Belgique, le vrai Canadien, non pas celui qui brûle l'encens devant le veau d'or, non pas celui qui aime tellement son parti qu'il ne lui reste plus d'amour pour sa patrie ; mais le vrai Canadien, qui est, dans les partis politiques, la raison d'être de tout ce qu'ils ont de bon et l'excuse de tout ce qu'ils ont de mauvais, celui-là s'est levé contre le monstre nouveau. Il lui a rappelé ses droits et ses devoirs, et lui a déclaré qu'il préférerait garder son sang pour la défense de son territoire, pour la conservation de sa langue et de ses institutions politiques.

Avant qu'on ait fini de déchirer la constitution de notre pays, il est bon de se remettre en mémoire l'histoire de son autonomie au point de vue

militaire. Voyons quel est notre devoir en matière de défense et quelle est la part respective de l'Angleterre et du Canada dans la défense de ce dernier. Puis nous concluons que l'effort militaire donné inconstitutionnellement ne peut plus être prolongé, si l'on veut éviter la ruine et la banqueroute irrémédiables de notre pays.

C'est Fontenelle qui disait " Il y a trois choses que j'ai beaucoup aimées sans y rien comprendre: la musique, la peinture et les femmes. " Nous pourrions ajouter: il y a une chose que nombre de Canadiens ont beaucoup aimée sans y rien comprendre: c'est l'histoire du Canada. Aujourd'hui, grâce à l'éveil des collègues classiques, grâce à la jeunesse studieuse, grâce aux discours et brochures de M. Bourassa, de l'abbé Groulx, grâce à l'A. C. J. C., grâce à la Société Saint-Jean-Baptiste, nous commençons à comprendre l'histoire de notre pays et les leçons qui s'en dégagent, puis nous l'aimons mieux, et maintenant chacun peut se dire :

O notre histoire, écrin de perles ignorées,
Je baise avec amour tes pages vénérées.

* * *

Si nous voulons comprendre parfaitement le troublant problème de nos relations avec la mère-patrie, quant à la participation à ses guerres, il nous faut d'abord nous poser cette question: quels étaient, lors de la cession du pays à l'Angleterre, les principes de droit public applicables à l'organisation militaire des pays britanniques? Ils se résument à quatre.

Le *premier principe* c'est l'égalité de tous les sujets britanniques devant la loi.

Me serait-il permis d'espérer qu'un jour tous les Canadiens comprendront ce principe. La méconnaissance de cette base de notre droit constitutionnel nous a fait tant de dommages ! Combien de nos hommes publics l'ont méconnue. Est-ce par ignorance ? Est-ce par intérêt ? Nous a-t-on assez prêché que nous n'avions pas autant de libertés qu'un habitant de Londres ou de Liverpool ? A-t-on assez crié sur tous les toits, dans un but de fausse conciliation, que nous avions tous les devoirs des sujets britanniques d'Angleterre, sans en avoir tous les droits et tous les privilèges ? Cette attitude nous a valu le mépris de l'Anglais qui se tient à sa place si d'on sait garder la nôtre, et qui ne se gêne pas pour la prendre si nous avons la faiblesse de l'abandonner. A ceux qui voudront nous dire qu'il y a une différence devant la loi entre le sujet britannique habitant Londres et le sujet britannique habitant le Canada, il faut rap-

peler ce principe que nous devrions bien conserver en notre mémoire, à savoir que tous les sujets britanniques sont égaux devant la loi.

Le *deuxième principe*, c'est la suprématie du parlement, interdiction au souverain d'agir sans le concours des représentants du peuple et de son conseil exécutif.

Ici encore on a fait preuve d'ignorance de notre histoire constitutionnelle, en affirmant — et j'ai entendu cette affirmation de la part d'hommes généralement bien renseignés — que le roi d'Angleterre pouvait, de par sa seule volonté, lever les troupes dont il aurait besoin pour les guerres impériales. En vertu du principe que nous venons de rappeler, je n'ai aucune crainte d'affirmer tout d'abord que le roi, voulût-il lever des troupes au Canada pour garder les tranchées des Flandres, que le parlement du Royaume-Uni n'eût pas permis à son souverain d'agir sans le concours des représentants du peuple des Îles Britanniques. De plus, Georges V sait fort bien que le duc de Devonshire est son représentant dans notre Dominion, et que lui aussi, tel son souverain en Angleterre, ne peut rien faire sans le concours des représentants du peuple canadien, c'est-à-dire sans l'assentiment de la Chambre des communes et du Conseil des ministres.

Le *troisième principe* est que l'armée et la flotte sont subordonnées au pouvoir civil.

En théorie, je crois que ce principe a été respecté, en fait aussi; mais il ne faudrait pas que la guerre se prolongeât encore plusieurs mois pour assister à la violation de ce droit constitutionnel. L'arrogance de la soldatesque envers les civils d'Ottawa, de Winnipeg et de Calgary, sous l'oeil paternel d'un gouvernement qui n'a plus rien à envier au prussianisme, témoigne de mon assertion.

Le *quatrième principe* est l'illégalité de toute imposition de taxe et de toute appropriation de deniers publics pour des fins de guerre, sans le consentement du parlement.

A ce quatrième principe, je ne puis dire que le gouvernement du Canada a fait un accroc. Point n'est besoin de le faire, quand on sait que l'Opposition, dans la poursuite de la guerre jusqu'au bout, a acquiescé à la parole de l'honorable Meighen: " jusqu'au dernier homme et jusqu'au dernier sou ". Libéraux et conservateurs admettent " qu'il est illégal d'imposer des taxes et d'approprier les deniers publics à des fins de guerre, sans le consentement du parlement. " Comme tout usurpateur habile, ils adorent les lois qui ne nuisent pas à l'accomplissement de leurs méfaits.

Partout dans l'immense empire britannique, qui couvre plus d'un sixième des terres du globe et qui compte près d'un cinquième du genre humain, partout où un sujet britannique transporte son foyer en terre britannique, il apporte avec lui les prérogatives qui découlent des principes que nous venons d'énoncer, et ces prérogatives appartiennent aux sujets de naissance ou d'adoption, habitants du Royaume-Uni ou de tout autre pays britannique.

Pour se convaincre de cette assertion, il faut lire le volume des archives canadiennes de Shortt & Doughty, qui rapporte un arrêt célèbre de la Cour d'appel du Royaume-Uni. Cet arrêt est la base de la jurisprudence applicable aux possessions acquises à l'Angleterre par le traité de Paris, lequel affirme que les nouveaux sujets de la Couronne jouissaient de tous les privilèges des sujets britanniques et qu'ils étaient soumis aux mêmes obligations.

* * *

A l'exemple de bien d'autres métropoles, l'Angleterre ne nous a pas donné immédiatement la jouissance de chacun de nos droits. Elle n'a pas été généreuse ; elle a souvent repris d'un main ce qu'elle nous donnait de l'autre ; aussi, rien n'est-il plus faux et plus avilissant que cette légende créée chez nous, de la *libéralité de l'Angleterre*.

Une chose qu'elle ne nous a jamais contestée jusqu'à l'apparition du symptôme de la folie de l'impérialisme, c'est notre autonomie militaire. En cela, l'Angleterre a reconnu l'une des grandes idées directrices de la vie humaine au sujet de la patrie, à savoir que *chaque nation n'a pas le droit d'intervenir dans l'organisation intérieure des autres pays et ne reconnaît pas à ces autres pays le droit d'intervenir dans la sienne propre*.

Depuis 1763, le Canada, d'accord avec les grands hommes politiques de l'Angleterre, ne s'est reconnu d'autre obligation que celle de protéger et de défendre son propre territoire. Les seules disputes qui ont pu s'élever entre la mère-patrie et sa colonie avaient pour objet la part que chacun de ce pays devait assumer dans la défense du Canada.

Étudions les ordonnances émanées depuis 1777 jusqu'à 1839, les lois sur la milice de 1846 à 1904, le contrat de 1851 et le traité de 1865. Ces différents actes permettent de constater, chez nos gouvernants d'alors, le souci constant de circonscrire notre effort militaire à la défense de notre seul pays.

Le 29 mars 1777, le gouverneur, sir Guy Carleton, signait une ordonnance par laquelle il enjoignait à tous les Canadiens de 16 à 60 ans de s'enrôler dans la milice, à l'appel des officiers désignés par le gouverneur. L'objet de cette ordonnance était de " résister à tous ennemis, pirates et rebelles, tant par terre que par mer " et de " préserver et sauver la Province de tous ennemis usurpateurs. " L'auteur visait évidemment les Anglo-Américains qui venaient de se soulever contre l'Angleterre, parce qu'elle avait osé violer le principe déjà établi : *No taxation without representation*, principe implicitement compris dans les quatre maximes que nous avons examinées. Les Canadiens français ont conservé à la mère-patrie le Canada, en dépit de l'agression des Anglo-Américains, et ils le feraient encore si l'occasion se présentait, de préserver nos frontières.

Le 23 avril 1787 le gouverneur sanctionnait une ordonnance régulière de son conseil " qui régla plus solidement les milices de cette province et qui les rendit d'une plus grande utilité, pour la conservation et la sûreté d'icelle. "

L'article V de cette ordonnance décrète que lorsque " la sûreté des frontières exige un corps de milice prêt et suffisamment exercé, son Excellence le capitaine général pourra lever et assembler des détachements tirés de telles compagnies des milices. " Pour bien démontrer que nos frontières ne s'étendent pas jusqu'aux Flandres ni jusqu'à Salonique ou Constantinople, rappelons qu'en 1789, les soldats du *Royal Canadian*, enrégimentés sous l'empire de l'ordonnance de 1787, refusèrent de traverser les mers pour guerroyer pour le compte de l'Angleterre; et pourtant, Napoléon 1er était un ennemi tout aussi redoutable que Guillaume II.

Par la constitution de 1791, qui sépare le Canada en deux provinces, le Bas-Canada et le Haut-Canada, voyons-nous un changement dans nos lois militaires, qui autorise les gouvernements soit d'Angleterre, soit du Canada à lever des troupes pour des fins étrangères à la sûreté des frontières? Pas que je sache. En effet, l'Ordonnance de 1787 reste en vigueur dans le Bas-Canada; tandis qu'en 1808 la législature du Haut-Canada passe une nouvelle loi de la Milice. Cette loi stipule " qu'il ne sera pas légal d'ordonner à la milice, ni à aucun de ses corps (any part thereof), de marcher en dehors de cette Province excepté pour porter secours à la Province du Bas-Canada lorsque celle-ci sera envahie ou en état d'insurrection ou excepté pour poursuivre un ennemi qui aurait envahi la Province... " Nos Ontariens d'à-présent sont-ils plus loyaux que les Loyalistes de 1808 qui, en nombre considérable, avaient quitté les États-Unis,

après la guerre de l'Indépendance, et s'étaient réfugiés dans le Haut-Canada, pour rester fidèles à la Couronne d'Angleterre ? Pourtant, ces Loyalistes, lorsqu'ils votèrent la loi de 1808, ne furent pas traités de " slackers " et personne ne leur fit le reproche de manquer à un devoir national.

Plus tard, après les échaffourées de 1837 et de 1838, dont se sont rendus coupables et les Canadiens français et les Canadiens anglais, alors que la constitution de 1791 fut suspendue, le Conseil spécial du Bas-Canada passa une loi en 1838, qui ordonne que tout habitant mâle valide, de cette province âgé de plus de 18 ans et au-dessous de l'âge de 60 ans, sera sujet à servir comme milicien pour la défense de la province et de l'ordre et de la tranquillité publiques en icelle. Comme on le voit, nos gouvernants ne songent nullement à profiter des troubles récents pour charger notre pays d'une obligation nouvelle.

De son côté, la législature du Haut-Canada codifiait de nouveau ses lois de milice. Leur objet reste le même ; et, par cette législation, l'Ontario ne vise qu'à la défense de son territoire.

Après 1841, sous le régime de l'Union, constatons-nous un revirement des esprits quant à la défense de notre pays ? Après avoir proscrit la langue française, après avoir ordonné aux Canadiens français du Québec de payer les dettes des " Loyalistes " de l'Ontario, le gouverneur d'alors et ses comparses ont-ils songé à passer une loi contraignant les Canadiens à prendre part à toutes les guerres " justes ou injustes " de l'Angleterre ? Non pas. La législature des Canadas-Unis abrogea en 1846 les lois et ordonnances antérieures et les remplaça par une nouvelle loi de la milice applicable à toute la colonie, et cette législature prit les mêmes précautions afin de limiter l'emploi des forces coloniales à la défense exclusive du pays.

Dans ses instructions à lord Elgin, lord Grey avait posé ce principe : " Il ne saurait être trop nettement reconnu qu'il n'est ni possible ni désirable de gouverner aucune des provinces britanniques de l'Amérique du Nord, contrairement à l'opinion de ses habitants. "

Puisque l'Angleterre nous reconnaissait pleinement le droit au gouvernement responsable, il était juste que nous songions à un ré-ajustement de nos obligations en matière de défense. Le Canada ne s'est pas soustrait à ce principe d'équité, que lord Grey nous a rappelé dans une dépêche à lord Elgin, en date du 14 mars 1851. C'est ici le moment de constater que la correspondance échangée entre lord Grey, ministre des colonies en 1851, et lord Elgin, gouverneur du Canada, prend toute la valeur d'un

contrat entre les deux pays, si elle n'en a pas la forme. " Le Canada, écrivait-il, possède maintenant en commun avec les autres Provinces britanniques de l'Amérique du Nord et de la manière la plus ample et la plus complète possible les avantages du *Self Government*, en tout ce qui touche à son administration interne. "

" Il semble au gouvernement de Sa Majesté que cet avantage doit entraîner des responsabilités correspondantes et que le temps est venu où le peuple du Canada doit être appelé à assumer une part plus large qu'il n'a prise jusqu'ici des dépenses qui résultent à son bénéfice de cette situation. De ces dépenses, la charge de beaucoup la plus lourde qui pèse sur ce pays (le Royaume Uni) est celle encourue pour la défense militaire de la Province. "

" Considérant le Canada comme une partie très importante et très appréciable de l'Empire, et croyant que le maintien du lien qui unit la mère-patrie et la colonie est éminemment avantageux aux deux pays, le gouvernement de Sa Majesté est loin de penser que l'ensemble des forces militaires de l'Empire ne doit pas servir à la protection de cette partie des domaines de Sa Majesté. Mais, tenant compte des progrès rapides que le Canada fait aujourd'hui en richesse et en population et de la prospérité dont il jouit en ce moment, le gouvernement de Sa Majesté est convaincu qu'en toute justice le peuple du Royaume devrait être *déchargé d'une forte proportion* des charges qui lui ont été imposées jusqu'ici pour la protection d'une colonie, qui est maintenant en état de faire beaucoup pour assurer sa propre protection. "

" Il n'est guère nécessaire de vous rappeler qu'en adoptant ce système, le gouvernement de Sa Majesté ne ferait que revenir à l'ancienne politique coloniale de ce pays. "

Cette doctrine est acceptée par les représentants du Canada. Ceux-ci lui ont apporté, toutefois, un correctif important.

" Je maintiens, écrivait lord Elgin le 18 décembre 1854, à sir Georges Grey, deuxième successeur de lord Grey, qu'aussi longtemps que les habitants de la colonie n'auront pas voix délibérative dans les Conseils de l'Empire, ils ont le droit d'attendre des autorités impériales la protection contre les hostilités qu'ils ne contribuent nullement à provoquer. "

" Il est donc à propos de maintenir des garnisons impériales dans certaines stations militaires importantes telles que Québec, comme *garantie* que cette protection, si jamais la nécessité s'en présente, ne sera pas invoquée en vain. Néanmoins, j'ai confiance que si les habitants de la Colonie assument une part de responsabilité dans la défense de leur pays

et la préservation de l'ordre intérieur, responsabilité qui a pesé jusqu'ici tout entière sur la mère-patrie, rien ne tendra plus efficacement à assurer la sécurité de l'Empire et à établir dans la colonie un haut idéal national et des moeurs viriles. ”

Le duc de Newcastle, successeur de lord Grey, et sir Georges Grey qui lui succéda, reprirent la question et posèrent les mêmes principes.

En 1854 éclate la guerre de Crimée, entreprise pour maintenir en Asie Mineure l'abrutissante et cruelle domination des Turcs. Les Russes, alliés transitoires de l'Entente, étaient les tyrans et les barbares ; la faiblesse opprimée, c'était la Turquie, notre alliée d'alors et notre ennemie d'aujourd'hui. Or, en ce temps-là, l'Angleterre ne nous reconnaissait aucunement l'obligation de lever des troupes et de les diriger sur Sébastopol. A-t-on rappelé aux Canadiens français qu'ils avaient l'obligation morale d'aider la France à sauver la civilisation contre la barbarie russe ? Notre situation par rapport à la France et à l'Angleterre en 1854 était la même que celle qui nous est faite aujourd'hui. Si le danger est le même, pourquoi notre devoir changerait-il ? Le ministre des Colonies de 1854, loin de nous demander de participer à la guerre de Crimée, reconnaît alors la responsabilité qui lui incombe de nous protéger contre toute agression, et cela dans une lettre à lord Elgin, dans laquelle il disait “ que le Gouvernement de Sa Majesté avait décidé de rapatrier quelques-uns des régiments qui font du service dans les colonies de l'Amérique du Nord et les autres possessions de la Couronne. Heureusement, le caractère de la guerre nous permet d'utiliser ces ressources sans laisser les colonies courir le risque d'une attaque extérieure. Le gouvernement de Sa Majesté reconnaît pleinement le *devoir* et la *responsabilité* qui lui incombent de protéger les colonies contre toute agression... D'autre part, Sa Majesté croit que la paix intérieure de la Province peut être en toute sûreté confiée à ses sujets du Canada. ” Cette lettre, nous confirme une fois de plus que notre seul devoir, à nous, Canadiens, c'est de défendre nos frontières. N'avons-nous pas raison de dire, que depuis l'ordonnance de Guy Carleton, le Canada n'a d'autre obligation que pourvoir à sa propre défense. Lord Grey va plus loin et il affirme que l'Angleterre est *obligée de nous aider* dans l'accomplissement de ce devoir national. Pourquoi, aujourd'hui, veut-on nous faire reconnaître envers la métropole des obligations qui n'existent pas, quand, au contraire, c'est l'Angleterre qui en a envers nous ?

La loi de la milice de 1855 est quelque peu modifiée ; elle pourvoit à l'augmentation du budget de la défense. Holton, Galt et Sanfield McDonald s'opposent à la loi, disant que c'est à la mère-patrie qu'il incombe

de pourvoir à la défense du Canada. Loranger et Rankin votent pour l'adoption de cette loi, afin d'arriver plus sûrement à l'indépendance.

On savait, en ce temps-là, se tenir debout et l'on se reconnaissait le droit d'exprimer une opinion, sans avoir à se demander si elle plaira au chef du gouvernement, au ministre de la Milice, voire au simple soldat revêtu de l'uniforme militaire. La loi de 1863 était à peu près la même que celle de 1855. Elle précise mieux le sens de l'article 46.

* * *

Traité de 1865. — Cartier, McDonald, Brown et Galt vont à Londres en 1865, avec un mandat précis, quant à la défense du Canada: il s'agit d'arriver à " l'entente nécessaire pour assurer la défense du Canada en cas de guerre avec les Etats-Unis, et la proportion des contributions respectives de la Grande-Bretagne et du Canada à cet égard. "

Dans le rapport de leurs délibérations, en date du 12 juillet 1865, on y voit que " pour obtenir le cordial assentissement du parlement et du peuple à toute modification des relations militaires entre la mère-patrie et la colonie, une explication mutuelle et complète s'impose afin d'arriver à une entente claire entre les deux pays, sur la contribution que chacun doit faire à la défense de la Province.

Cardwell, ministre des Colonies, apporte, dans une dépêche la preuve de la conclusion d'un véritable traité entre les deux pays. Entre autres choses, la dépêche dit: " Et, en retour, nous avons assuré aux représentants canadiens que le gouvernement Impérial reconnaît sans réserves son obligation réciproque de consacrer à la défense de chacun des pays de l'Empire toutes les ressources dont il peut disposer. "

Cartier, McDonald, Brown et Galt se contrediraient-ils aujourd'hui et crieraient-ils: " Jusqu'au dernier homme et jusqu'au dernier sou " pour l'Angleterre ?

Après la lecture des différents actes que je viens d'énumérer, déjà s'affirme notre conviction que notre seul devoir est de protéger les frontières du Canada avec l'aide de l'Angleterre.

Quand nous aurons étudié les actes de la milice de 1868, de 1883 et de 1904, nous comprendrons pourquoi nos hommes d'Etat ont substitué le culte de l'empire au culte de la patrie.

ADÉLARD LEDUC

UN RÉVEIL NATIONAL

Le règne de la Vérité

Voyageurs désabusés, enfants prodiges de sang et de pièces, les Canadiens retournent au pays de leurs pères. Partis au cours de tout un siècle, qu'ils reviennent donc de loin ! Voyons un peu.

Déserté par sa mère, que le *Cunning John*¹ venait de pousser à la guerre traditionnelle de voisinage, notre *Vaterland*² passait en 1760, au giron d'une belle-mère, et, à peine un siècle après, les Canadiens, qui ont pris de l'âge et possèdent, bien à eux, une terre ancestrale, mais qui ne savent pas détacher leur esprit colonial d'une France qui devient jacobine, et d'une Angleterre dont le cœur n'a que des pulsations de métal, quittent le pays.

Ils couvrent d'abord, comme P'tit Thur Aubin de la chanson, *weaver à Tisdale, dans l'z Etats*, l'Amérique des Pilgrims. On les aperçut plus tard, au *vaal* hollandais, en Afrique australe, et depuis quelques années, le correspondant de la Presse Associée les vit dans la boue de Salisbury Plain, puis en France, qui les reconnut, paraît-il, très habiles à dresser des tentes à l'indienne, puis en Grèce, en Italie, en Egypte, en Mésopotamie.

Nous apprenons actuellement, au prix de deux cent mille vies fauchées ou estropiées, que le gros nombre des deux peuples de ce pays ne se reconnaît pas d'autre patrie que la terre qu'il habite et cultive depuis ou Samuel de Champlain ou James Wolfe.

Nous savons de plus qu'il y a au Canada des canadianisants, qui ont la certitude de posséder des bouches d'éloquence à remplir toutes les chaires, voire la plus grande, et des savants capables d'enseigner toute chose, même la littérature.

¹ La pensée de l'amiral Clark, fidèle de Cromwell, " Our business is to keep foreigners from fooling us ", a inspiré toute la politique anglaise, qui se résume ainsi : *Let us fool others first*.

² " We have conquered Canada in Germany ", mot historique de William Pitt, premier du nom.

Il vient, ce réveil national tant souhaité par J.-P. Tardivel, prévu et prôné depuis vingt ans, et fouetté à coups de journal, de volumes, de conférences, de conversations et d'exemples de travail persévérant, par un homme qui s'est consacré à cette tâche, avec toute l'énergie que donnent l'amour du sol natal, la possession de la vérité et un talent extraordinaire.

Oh! Je sais qu'elle existe encore l'indifférence populaire à se laisser déménager chez le voisin Jonathan, aux culottes étoilées et aux fabriques meurtrières, la maladie latine de la partisanerie politique, le jansénisme national de la conciliation, l'asservissement au journal jaune, la méfiance du prêtre osant insinuer un conseil politique, la vanité, puis la jalousie d'un sang portant au coeur trop de richesse, l'abject esprit colonial, le gogoïsme, ou la course aux pâmoisons, l'accouplement à l'Internationale, faisant son paradis du Canada, au moment ou Henderson, Scheideman, Gompers et tous les socios de France, s'agrippent aux pans d'habit de leur gouvernement, l'épattement de négrillon devant le prestidigitateur maçonnique ou protestant, qui, pour capter l'âme populaire et lui escamoter ses vertus d'honnêteté, de justice, de respect à l'autorité, annonce dans tous les journaux, chaires et rostrs du monde, la panacée exclusive de la démocratie, du vote égal pour le sans-le-sou et le renté, l'intelligent et l'imbécile, le pourvoyeur du vice, plus nombreux que les gouvernants qui le protègent. Ces dix plaies, dont chacune peut tuer une nation, béent toujours: oui, oui, oui!

Mais la vérité, comme un soleil éblouissant et chaud, libère actuellement les esprits et fait surgir des hommes et éclore des oeuvres, dont on attend la renaissance canadienne. Oh! la vérité! *Liberabit vos...* et, j'ajoute, *omnes nationes*; elle vous rendra libres, vous et... toutes les nations. Celui qui la possède sent les ailes de son âme, s'élève de terre et regarde avec pitié et tristesse ce monde assailli par le maître des ténèbres et de l'erreur pour avoir pris pour guides des lumières sous le boiseau ou de bonnes grosses bougies... sans mèche.

Qu'est-ce que la vérité? Car, enfin, je ne saurais entendre autre chose, par réveil national, que le retour d'une nation, dans sa marche religieuse, politique, économique, littéraire, sociale, dans la voie qui mène à la possession de la Vérité, de Dieu, retour possible qu'à la clarté des enseignements divins, dont les lois humaines ne doivent être que l'application à nos actions individuelles et collectives. Pourquoi bafouillerais-je, comme le font, à la tonne de papier, tous les hérétiques, les impies et les mécréants ou imbéciles, quand ils parlent de liberté, de progrès, de démocratie, de religion, de tout!

Je réponds donc, la Vérité, de sa nature, c'est Dieu lui-même : *Ego sum Veritas*. Je suis la Vérité. ³ Elle apparut sur la terre dans la personne du Christ, mais voilée par la nature humaine. Une seule fois, à la Transfiguration, se montra-t-elle un peu, et les apôtres n'en revinrent pas de l'avoir aperçue, blanche comme la neige et éblouissante comme le soleil. Imaginez ensuite la figure de pitié que fit le Christ, lorsqu'il entendit cette épaisseur de Pilate demander : " Qu'est-ce que cela, la Vérité ? "

La Vérité a parlé. D'abord à nos premiers parents, puis aux patriarches, aux prophètes, à Moïse plus qu'aux autres, aux apôtres pendant trois ans. Elle dirige son Vicaire depuis vingt siècles; et tous ses enseignements, que l'on appellera Bonne Nouvelle, Evangile, Testaments, Inspiration, c'est aussi la vérité, mais mieux, la voie vers la Vérité. Je suis la voie ⁴; personne ne parvient à mon Père, si ce n'est par Moi.

Enfin, l'action humaine, le geste individuel ou collectif, conforme aux enseignements divins, se nomme aussi la vérité, mais mieux la vie : *Ego sum vita*—" Je suis la vie ". C'est pourquoi, tout acte humain qui ne tend pas à la possession de la Vérité, de la Vie, de Dieu, est un geste de mort, un geste d'iniquité, plus révoltant que le néant, qui, lui, n'outrage pas la Divinité; et c'est pourquoi aussi, l'action protestante, depuis trois cents ans, diffusée même en pays catholiques, toute terrestre et matérialiste, poussant au culte du cochon d'or, aboutissant fatalement à la présente guerre, dans laquelle cinquante millions d'hommes s'entre-tuent, est une action d'enfer, une jouerie séculaire du Malin.

La Vérité a parlé pour nous réapprendre à ne faire que des gestes de vie, conformes à notre fin éternelle. Mais la Vérité n'a donné que les grandes lois qui doivent régir nos actions; c'est l'Eglise qui a reçu la charge d'appliquer, d'expliquer et de développer les enseignements de Dieu, pour le salut des individus et des nations: Pais mes agneaux, pais mes brebis "

L'Eglise n'a pas manqué à la Vérité, et les siècles qui l'ont écoutée, ont été des siècles de lumière et de vie, — *dark ages*, traduiront tous les livres protestants, — les siècles des théologiens, des cathédrales, ces hymnes de prière, des corporations catholiques, des saints, du monde aux genoux du Pape, de la paix universelle.

Le maître des ténèbres, toujours menteur comme au Paradis terres-

³ *Ego sum via et veritas, et vita.* (Joa., XIV, 6.)

⁴ Joa., XIV, 6.

tre, aiguillonnant la nature déchue, l'orgueil de la vie, introduisit son pied de boue entre la Vérité et la soumission des hommes, et nous eûmes la Renaissance, — lisez: la décrépitude d'une vie naguère si véritable ; nous eûmes les Encyclopédistes, — lisez: la sottise en volumes ; nous eûmes Luther, Calvin, Henri VIII, Pompal, cet esprit livré à la folie de l'erreur soufflant en tempêtes, la chair devenue de la pourriture ; nous eûmes la liberté des peuples... leur esclavage aux mains de tyrans ; nous eûmes la Révolution française et la Révolution russe, Robespierre et la Garde rouge, Gambetta et Lénine, la France de Cailloux et la Russie de Trotzky ; la Révolution portugaise et la Révolution mexicaine, l'Espagne de Ferrer et de Romanones, et l'Italie de Nathan et de Domnino ; Bernardino Machado, Venizelos, Caranza et Pierre de Serbie, heurtant du pied pour monter sur le trône les cadavres de ses prédécesseurs assassinés ; nous eûmes le Libéralisme: Gladstone, appelant un quasi-impie à un des principaux évêchés anglicans ; Emile Ollivier, ⁵ lâchant la bride aux journaux et aux députés, puis rejetant sur eux, les responsabilités de la guerre de 1870 ; nous eûmes le Modernisme et le Paganisme actuel : Viviani, éteigneur d'étoiles, et Bruxelles, élevant une statue à Ferrer, cinquante millions d'impies aux Etats-Unis d'Amérique, où des femmes viennent d'appliquer 25 000 piastres à un mariage de... chiens ; nous eûmes le Progrès,—le Strand et White Chapel, l'enterrement de la misère — *hard times*,—l'an dernier, dans la république voisine, et cette année ce même pays faisant la queue aux portes des boutiques ; et enfin... la guerre mondiale, c'est-à-dire le rêve de George Barrow, ⁶ ce type achevé du colporteur de bibles, réalisé: l'hérésie protestante, ne mourant pas d'inanition sur son île, mais, comme l'Arianisme sous le glaive de Mahomet, s'éteignant dans un déluge de sang et entraînant avec elle, dans le cataclysme actuel, vingt nations prévaricatrices. Après cela, il nous vient sous la plume le cri de colère d'un Father Lamberts, piétinant un Ingersoll ⁷: "Dis que tu as menti".—Mensonge, où je te livre à ta géhenne !

Nous verrons, dans un autre article, si la Vérité règne au Canada.

PIERRE DARAGON.

⁵ *L'Empire libéral.*

⁶ *Bible in Spain.*

⁷ *Notes on Ingersoll.*

DEUX BEAUX LIVRES

Fleurs de lys

Fleurs de lys ! c'est le cachet que porte l'acte de naissance de notre nationalité, c'est le symbole qui résume l'étincelant matin de notre histoire.

Fleurs de lys répondent bien à la magie évocatrice de leur titre; car il y a là, tracés avec un grand art, d'admirables figures, épisodes et tableaux de nos premiers temps. Ce sont les huit nouvelles historiques, primées au 3e concours littéraire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Mlle Angéline Demers a écrit *Profils de saints*, — M. Damase Potvin, *Le premier abatis*, — M. Sylva Clapin, *La grande aventure du sieur de Savoisy*, — M. Viateur Farly, *La voix des drapeaux*, — Fr. Elie, *Pierre LeMoyne d'Iberville*, — Fr. Robert, *Une expédition au lac Supérieur*, — M. L.-R. de Lorimier, *Le recensement de Ville-Marie par Talon, en 1667*, — Fr. Rodolphe, *Les derniers lys de France*.

On ne lira pas sans émotion ce faisceau de nouvelles qui racontent, peignent ou décrivent un passé qui fut fertile en actions épiques, en grandes et nobles âmes.

In-8 de 160 pages, enrichi de huit hors-texte et d'un frontispice dus aux plus populaires de nos illustrateurs: J.-B. Lagacé, Charles Gill, O.-A. Léger, Joseph Saint-Charles, J.-C. Franchère, E.-J. Massicotte, Georges Delfosse et A.-S. Brodeur. — Se vend 60 sous, *franco* 70 sous.

La Corvée

Y a-t-il une coutume de nos campagnes qui soit plus pittoresque que celle-là, qui peigne mieux l'âme de nos gens? Avant que nos vieilles traditions soient disparues, la *corvée* vient d'être décrite et racontée par la plume, avec l'aide du pinceau.

Nos littérateurs, répondant à l'invitation que leur faisait la grande Société nationale du Canada français, la Saint-Jean-Baptiste de Montréal, ont traité en seize contes les formes les plus diverses de la corvée: abat-tage de l'orme, levage de la grange, plumage des oies, épluchette du blé-d'Inde, charroyage de l'érable, fenaison, rehaussement du cimetière, piqûre du couvre-pieds, etc. Il faut lire ce livre admirable où revit l'âme des aïeux.

La *Corvée* est un superbe volume in-8 de 240 pages, enrichi d'une trentaine de gravures hors-texte et intercalés dans le texte. L'ouvrage se vend 65 sous, *franco* 75 sous, au Secrétariat de la Société, Monument national, 296, S.-Laurent, Montréal, et chez les libraires du Canada et des Etats-Unis. Prix spéciaux pour le commerce et les maisons d'éducation.

LE PREMIER ABATIS

(Nouvelle)

A Québec, voilà trois cents ans, un soir doux d'arrière-été...

Le Promontoire, aussi loin que la vue se porte, est couvert d'une forêt sans limites de noyers puissants, de chênes aux fortes ramures, de sapins ombreux et d'épinettes géantes. Tout alentour se déroule un panorama d'une sauvage grandeur. En face, les rochers escarpés de la rive sud du Saint-Laurent ; au nord, le colysée abrupt des Laurentides ; plus près, à gauche, la côte ombreuse de Beaupré ; un peu au milieu du fleuve, à gauche encore, l'île d'Orléans, massive. Partout, le bois épais, sauvage, impénétrable ; la forêt millénaire, sombre demeure du fauve et de l'Indien aussi féroce l'un que l'autre.

Le soleil descend vite ; à peine a-t-il atteint la cime des pins qui couvrent les pics laurentiens qu'il disparaît aussitôt derrière. Alors le crépuscule commence à s'étendre sur toute cette nature primitive. Des lambeaux de pourpre flottent pêle-mêle, au bas du ciel, et, sous leur éclat, le fleuve étincelle comme une coulée d'argent. Tout est lourd, pesant, à force d'arbres, à force de silence. L'île d'Orléans fait encore une grande tache d'ombre dans la nacre de l'eau.

Au bord de la falaise qui surplombe le fleuve, du côté du nord, un homme contemple avec mélancolie ce spectacle grandiose de l'agonie d'un jour en plein centre de la barbarie. L'homme est de solide structure ; ses traits sont rudes, énergiques, et ses yeux brillent d'un éclat qui indique la volonté tenace. Il est assis sur la souche d'une gigantesque épinette fraîchement coupée et dont les ramures odorantes gisent tout près...

Maintenant, les teintes roses du crépuscule s'effacent. Les berges boisées du fleuve, de vertes sont devenues d'un violet tendre. La nuit va

tout à fait venir. Une odeur pénétrante monte de la terre et de la forêt qui souffle de l'air frais de tous ses coins... Un écureuil, soudain, dégringole d'un chêne et passe comme une flèche au bord de la falaise ; un merle, posé sur une souche voisine, siffle imprudemment et un émerrillon paraît aussitôt au-dessus de lui, dans le ciel assombri ; d'un bosquet, en bas, un geai bleu croasse désagréablement ; un grimpereau, de son bec, à petits coups redoublés, frappe l'écorce d'un bouleau, tandis qu'au sommet du même arbre, des pinsons rouges gazouillent. Plus loin, en haut des airs, on aperçoit, malgré l'obscurité, une troupe d'oiseaux errants, des " récollets " sans doute, qui, après avoir traversé le fleuve, vont s'abattre dans la grasse frondaison d'un noyer où ils passeront la nuit. Quelques autres oiseaux traversent l'espace, au-dessus de la falaise. Tous semblent chercher un endroit pour dormir.

Brisé de fatigue, grisé par l'engourdissement splendide du spectacle, l'homme de la falaise s'est assoupi au pied de la souche de l'épinette géante.

A ce moment, une femme, joyeuse, essoufflée, escaladait la montagne, par un petit sentier abrupt, aux méandres nombreux. Elle parvint bientôt au sommet du promontoire et aperçut l'homme qui dormait :

Louis ! Louis ! cria-t-elle, Monsieur de Champlain vient te faire visite ; il sera ici dans une demi-heure.

Et la femme courut à la maison qui s'élevait à quelques pas de là, tout au bord de la montagne. C'était une bâtisse en pierre avec pignons de bois ; sa façade percée d'une porte et de deux fenêtres regardait le fleuve ; elle était fraîchement construite au milieu d'une clairière, et il y avait, en arrière, un jardinet où il poussait un peu de tout : des légumes et quelques fleurs.

L'homme, dont un soudain sourire de satisfaction illumina la figure sévère, tranquillement se leva. D'un dernier regard attendri il enveloppa le paysage sauvage qui se déroulait autour de lui et que l'obscurité toujours grandissante retrécissait de minute en minute. L'on ne voyait plus, là-bas, l'île d'Orléans ni la rive escarpée du sud. Les bruits du crépuscule s'affaiblissaient sous la voûte effrayamment sombre de la forêt et, dans l'air, on n'entendait plus qu'un froissement doux ; dans les broussailles d'alentour, des craquements à peine perceptibles, le rappel, au loin, d'un animal sauvage, et les cris aigus et mille fois répétés de quelques " bois pourris " qui bondissaient d'un bouquet d'arbres à un autre... Bientôt, quand tout fut silencieux, une clarté monta dans le ciel et blanchit les sommets, coulant partout de menus rayons ; sous cette

clarté lunaire, on eut dit que l'eau et le bois se couvraient de vers luisants. En bas de la falaise, l' "Abitation", qui fait comme une grande tache dans la bande de verdure courant le long du fleuve, resplendit dans la nuit.

Des pas assourdis et un murmure de voix se firent entendre dans le sentier, au sommet duquel quatre hommes parurent bientôt. C'étaient Samuel de Champlain, le fondateur de Québec, Abraham Martin dit l'Ecosais, Nicolas Pivert et Pierre Desportes, ces trois derniers à l'emploi de la Compagnie des Marchands et amis de Champlain, Ils constituaient avec les membres de leurs familles toute la population de l' "Abitation".

Ce soir de fin d'août 1620, ils venaient, joyeusement annoncés par Marie Rollet, qui était descendue à l' "Abitation" acheter quelques provisions, célébrer par un brin de causette avec Louis Hébert, la première récolte " faite " en la Nouvelle-France.

Car c'était Louis Hébert que, tout à l'heure à la porte du premier foyer canadien, saluait l'écureuil qui filait, la queue au vent, au bord de la falaise, le merle sifflant sur sa souche, l'émérillon dans l'air, le geai bleu qui croassait en bas, le grimpereau qui donnait du bec dans l'écorce dure d'un bouleau, les pinsons rouges qui gazouillaient, et les " récollets " et les autres oiseaux qui sillonnaient l'espace cherchant, près de la première ferme canadienne, un endroit sûr pour y passer la nuit... Et c'était pour Louis Hébert que, ce soir, se faisait si belle et si douce, avant que de s'endormir, la primitive nature laurentienne.

* * *

Samuel de Champlain avait vu avec une joie profonde s'élever la maison de Louis Hébert sur le rocher de Québec. Elle représentait pour lui le triomphe de quinze années de lutte avec les Marchands qui, par une étrange aberration chez des fondateurs de colonies ne voulaient pas de colons dans la Nouvelle-France. Cette première ferme canadienne fondée par Hébert paraissait au Fondateur de Québec comme " une fleur d'espérance dans le grand ciel bleu " de l'Amérique, et elle était pour son coeur d'apôtre une source de grande joie.

Ce soir de fin d'août, dans la maison de pierre aux pignons de bois, on parla avec allégresse des premières gerbes de blé engrangées pendant la journée, par l'ancien pharmacien du Roy ; on causa aussi des premiers foins et des premières avoines qui avaient bien réussi, des légumes bien venus et des fleurs resplendissantes qu'avaient cultivées avec un soin

jaloux Marie Rollet et sa fille Marie-Guillemette. Tout avait poussé à vue d'oeil en ce premier été de culture en terre québécoise, et Champlain avait raison d'écrire plus tard, parlant de la terre de Louis Hébert :

“ Je visitay les lieux, les labourages des terres que je trouvay ensemencées et chargées de beau bled; les jardins chargés de toutes sortes d'herbes comme des choux, raves, laitues, pourpié, oseille, percil et autres légumes aussi beaux et advencés qu'en France. Bref, le tout s'augmentant à vue d'oeil. ”

Louis Hébert montra à ses visiteurs quelques épis du “ bled ” qu'il venait de mettre en grange et qui excitèrent l'admiration de Champlain, d'Abraham Martin et de leurs amis.

En vérité, Dieu avait béni les efforts du premier cultivateur du Canada, et la terre québécoise était d'une fécondité qui laissait entrevoir, pour l'avenir, un grand pays agricole.

Marie Rollet présenta à M. de Champlain un bouquet des fleurs de son jardin, et le Fondateur trouva ces fleurs dignes de la Reine de France. Marie-Guillemette, seconde fille de Louis-Hébert, la future épouse de Guillaume Couillard, courut au petit potager et en rapporta un chou merveilleusement “ pommé ” et de gros radis qu'elle présenta avec orgueil aux hôtes de son père. Tous étaient ravis.

Des rayons blanchâtres de la pleine lune, qui montait lentement des falaises sombres de la rive sud, pénétraient dans la pièce par les deux étroites fenêtres de la façade. En bas, de l'“ Abitation ”, à intervalles réguliers, on entendait le cri monotone d'une sentinelle protégeant dans la nuit le berceau de Québec contre les surprises des Indiens.

On s'entretint longtemps, dans le silence de cette belle nuit, des choses de la colonie, de la première moisson, des craintes inspirées par les Indiens, des misères que suscitaient à Champlain et à Hébert les Marchands qui prenaient ombrage des essais de culture d'Hébert et voulaient empêcher d'autres tentatives de cette nature; on parla aussi de l'Acadie, des deux essais de colonisation faits par Champlain et Hébert, avec MM. de Monts et de Poutrincourt, au fond de la baie de Passamaquody et à Port-Royal, des misères endurées en ces hivers terribles passés en terre acadienne, des espoirs entrevus devant les premiers blés qui levaient, des maladies épidémiques qu'il fallut subir, des Indiens que l'on devait constamment combattre, de la tentative d'établissement de La Soussaye, enfin, de la funeste arrivée d'Argall et de la destruction de Port-Royal.

Comme tout cela était déjà loin! La lune montait toujours et sa lumière laiteuse maintenant frappait en plein la falaise et l'“ Abitation ” qui rayonnait au bord du fleuve.

M. de Champlain et ses compagnons se levèrent pour prendre congé du colon et de sa famille. Alors, Hébert, d'un air un peu mystérieux, dit à M. de Champlain :

— Demain, s'il fait beau temps, sera un beau jour pour la colonie et pour moi.

— Quoi donc ? demanda en souriant le Fondateur ; vous mariez Marie-Guillemette ?

— Je fais brûler mes abatis, répondit simplement Louis Hébert, en accompagnant ses hôtes qui sortaient. Vous voyez, continua Hébert, en montrant du côté de l'ouest, vous voyez ces monceaux de troncs d'arbres et de branches qui se détachent dans l'ombre, à la lisière du bois... je fais brûler tout cela, demain. Après, j'aurai quatre arpents de plus de bonne terre. J'ai fait du bois de chauffage de mon premier défrichement ; cette fois, je brûle sur place et je vous invite à assister au premier " feu d'abatis " en la Nouvelle-France.

— Bravo ! lança joyeusement le Fondateur. Nous viendrons voir comment le feu s'y prend pour faire de la bonne terre à " bled "...

* * *

Tout l'après-midi du 20 août 1617, un coin de la Nouvelle-France flamboya et, jusqu'au coucher du soleil derrière les Laurentides, une épaisse fumée couvrit le promontoire de Kébec. Il y eut comme une immense clameur dans toute la forêt environnante. Par dessus les sonores crépitements de la flamme qui tordait les bûches et les branches sèches, on entendit de sourds grognements qui étaient les manifestations du mécontentement des gros ours bruns cachés dans les fourrés de la rivière Kabir-Kouba, et des cris perçants d'oiseaux qui se levaient par bandes de tous les points du promontoire et même de la rive sud, et qui fuyaient, apeurés, au-dessus du fleuve. Une fumée dense enveloppait la ferme de Louis Hébert dont on ne pouvait plus même, de l' " Abitation ", distinguer les pignons de bois blanc.

La journée avait été chaude et le feu, dans les abatis, s'augmentait de toutes les réserves de chaleur accumulées dans les broussailles et sur les brûlantes écorces ; il jailissait comme l'expression d'une saison caniculaire dont il était en quelque sorte l'apothéose.

Tous les gens de l' " Abitation " étaient montés et s'étaient rassemblés autour de la maison d'Hébert pour voir brûler un coin de cette forêt mil-

lénaire d'Amérique qu'ils disputaient depuis près de dix ans aux sauvages et aux bêtes. Par les soins de M. de Champlain, une garde avait été formée des hommes de l' "Abitation" afin d'empêcher le feu de se propager à la forêt et que l'on éloignait à coups de rameaux verts. Les résines et les sèves crépitaient, portant au loin leur violent parfum.

Le soleil, ardent encore, disparaît derrière les montagnes et, bientôt, le soir descend sur le promontoire et dans les anses du fleuve. Une grande lueur fauve s'étend sur ce dernier. La terre de Louis Hébert est encore embrasée. A travers les abatis, de grandes majestés sylvestres qui étaient demeurées solitaires au milieu du nouveau champ que trace le feu, se consomment et vont mourir. Les flammes accomplissent leur oeuvre avec régularité, avec calme, avec simplicité, avec une sorte de sérénité majestueuse. Le feu travaille. Comme la mer, il a un rythme secret; d'un bruit continu, monotone, il avance lentement, herbe par herbe, souche par souche. Quand il arrive à un arbuste, ce dernier tressaille déjà de toutes ses feuilles blessées à mort par la chaleur, avant l'attouchement calcinant; sa ramure fraîche de vie se crispe d'un unanime mouvement retractile; on devine ses fibres toutes vibrantes, comme des nerfs, au moment du danger.

Derrière, la terre reste noire de suie et de cendres, précieux engrais pour la récolte future. Louis Hébert, au premier rang des habitants de la colonie, regarde avec joie mourir ce coin de la forêt et se réjouit encore des cendres chaudes qui mordent la terre et jettent des lueurs qui fulgurent dans la nuit.

Mais l'air, depuis quelques instants, s'est alourdi. Le fond de l'horizon, par dessus les forêts, est noir...

Le feu a fait son oeuvre aux abatis d'Hébert, mais il reste encore, sous le sol noir, des cendres rouges et des charbonnailles ardentes qui lancent des étincelles menaçantes pour la forêt. Entre le noir de la terre et celui du ciel, les lueurs prennent un caractère fantastique. Ce coin de terre devient, pour un instant, un magnifique et sauvage décor pour chevauchées de Walkyries... Quel Siegfried va apparaître et sonner du cor du haut des antiques rochers laurentiens? Mais le spectacle devient terrible.

Là-bas, au-dessus des forêts de l'île d'Orléans, des éclairs bleuâtres fulgurent... Ah! c'est la bonne chevauchée des nuages pleins d'eau qui se prépare et va tomber sur les cendres chaudes, affermir la bonne terre maintenant dégagée pour toujours de son fardeau de bois, préserver la forêt proche et à laquelle on n'en veut pas encore, des dangers d'incendie, durant la nuit, compléter enfin l'oeuvre du colon. Et, en effet, tout à

coup, en cataractes rafraîchissantes tombe la pluie bienfaisante, pendant que, joyeusement, les amis d'Hébert se réfugient dans sa maison.

Alentour, maintenant, tout est bien noir; plus de lueurs sournoises. Les gouttes sonnent sur les feuilles et font encore un bruit sourd sur la poudre du bois brûlé. Mais elle peut tomber longtemps encore, la pluie; le feu a bien travaillé. Le bien de Louis Hébert vient de s'enrichir de quatre arpents de bonne terre et, grâce à ce premier abatis sur le promontoire de Kébec, deux années plus tard, Guillaume Couillard pourra mettre la charrue en terre pour la première fois au Canada.

Québec.

DAMASE POTVIN

POUR LA TERRE

La pierre d'assise de la nation canadienne, c'est le colon et le laboureur.

MGR GAUTHIER.

La race canadienne-française n'eut pas l'avantage — ou le désavantage — de naître dans un berceau doré; son enfance s'est écoulée dans des conditions où il fallut songer bien plus à la lutte qu'à la fortune; et, encore aujourd'hui, l'adolescence lui arrive avant la richesse. Faut-il de là conclure que la Providence l'a oubliée dans la répartition des biens terrestres? Non. Bien au contraire, elle l'a favorisée d'une façon toute spéciale. Jamais un peuple en effet n'eut à sa disposition plus de ressources naturelles que le nôtre. Nous n'avons qu'à le vouloir aujourd'hui pour devenir riches.

L'espace et la fertilité du sol sont les deux plus grands facteurs de prospérité nationale: qui donc fut jamais mieux doté que nous, sous ce rapport? Nous avons des millions d'âres de terre fertile qui n'attendent que la semence pour produire les abondantes moissons. Ce sont d'immenses richesses qui restent à l'état latent, tout simplement parce que personne ne les exploite. Les richesses inexploitées sont des richesses inutiles, dont personne ne profite, pas plus le citoyen que la patrie. Voilà pourquoi nous nous croyons pauvres.

Il est réjouissant de voir certains cultivateurs aller s'établir sur les terres neuves; mais ils sont trop rares, ces pionniers capables d'accepter l'effort du moment pour s'assurer toute une vie heureuse.

* * *

C'est toujours une surprise pour moi de voir un pays agricole comme le nôtre, où les cultivateurs ont une si belle histoire, que l'agriculture ne soit pas plus en honneur et les habitants plus conscients de la grandeur de leur état. Plusieurs d'entre eux croient se hausser dans la société en devenant épiciers. Des filles de ferme se vantent, comme d'une ascension, d'être devenues filles de magasin. J'en ai vu regarder avec dédain une ancienne compagne des champs, parce que leur père avait échangé sa ferme pour une auberge.

C'est une de nos maladies sociales et cela fait pitié. Est-ce donc une honte de rester fidèle à l'agriculture, condition normale de l'humanité ? de travailler plus immédiatement en collaboration avec Dieu, dont la pluie féconde les champs et dont le soleil mûrit les moissons ? Le Christ n'a-t-il pas choisi la campagne pour y travailler pendant trente ans ? et n'est-ce pas sous l'aspect d'un jardinier qu'il s'est montré à Madeleine, au matin des gloires de sa résurrection ?

LOUIS LALANDE, s. j.

* * *

Les éducateurs, et tous ceux qui ont à coeur les intérêts de la nation, sont généralement d'accord pour dire que les écoles du pays doivent continuer de fonctionner avec aussi peu d'interruption que possible pendant la guerre. On est également d'avis qu'elles doivent faire tout en leur possible pour aider à résoudre les problèmes auxquels la guerre a donné naissance. Or, comme les principaux de ces problèmes se rapportent à la production et à la conservation des vivres, un intérêt tout spécial s'attache actuellement à l'enseignement de l'agriculture et de l'économie ménagère. Plus que jamais, la nation apprécie aujourd'hui l'utilité de ces connaissances. Il ne s'agit plus, pour la plupart des éducateurs, de savoir si elles doivent être enseignées, mais de trouver les méthodes d'enseignement les plus efficaces. — H. P. Barrows, doc. 73, Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis.

LE SORT DE LA CONFÉDÉRATION

Quant à la hantise de la disparition de la race française du Canada, ou de l'isolement de la province de Québec, il y a longtemps qu'elle aurait véeu, si le ridicule avait encore, dans notre siècle éclairé comme dans les temps moyen-âgeux, le propre de tuer les fantasmagories de cerveaux chimériques. Rétablir les assises de la Confédération, c'est un devoir qui s'impose, si on ne veut pas que le Canada et l'Empire s'effritent. Mais que cette fois ce soit un dualisme véritable et non un pacte d'infamie. Car, depuis un demi-siècle, les provinces autres que le Québec se sont acquies une triste renommée de violation de la parole donnée, de déloyauté et de fanatisme. Partout, les droits de la minorité en matière de langue et d'école ont été méconnus. Appelé parfois à faire respecter le droit outragé, le Parlement fédéral s'est toujours gardé de remplir son rôle de médiateur. Jusqu'à présent, la force a primé le droit. Il est grand temps de mettre fin au prussianisme qui désagrège le Canada.

CHARLES LECLERC.

A NOS CORRESPONDANTS

M. T. D., à Montréal. — Vous me demandez ce que signifie l'expression *bois d'oeuvre* et si elle est en usage en France. Voici ce que l'on trouve à la page 416 du *Nouveau dictionnaire des sciences et de leurs applications*, par Paul Poiré, Ed. Perrier, Alex. Joannis et Remy Perrier, à Paris, chez Ch. Delagrave : " BOIS D'ŒUVRE (*Technologie*). — Les bois d'oeuvre sont les bois que l'industrie emploie à différents usages. "

En outre, nous avons maintes fois rencontré cette expression dans les bons auteurs français. Elle est d'ailleurs si compréhensive et si expressive que, si elle n'existait pas, il faudrait la créer. Je souhaite qu'elle supplante sans tarder nos *bois de service*.

Mlle M.-J. H., à Maria (Bonaventure). — Permettez-moi de répondre ici aux questions que vous posiez à la rédaction du *Petit Canadien*, il y a déjà quelques semaines, au sujet des commandes sur catalogue, que tant de nos compatriotes envoient d'un coeur léger aux marchands de Toronto.

Informations prises, je puis vous dire que trois magasins à rayons —Dupuis frères, à Montréal, le Bon-Ton et la Compagnie Paquet, à Québec—ont déjà publié des tarifs-albums aujourd'hui épuisés et qu'ils n'ont pas cru bon de renouveler, en présence de l'apathie non équivoque des nôtres, aggravée qu'elle était par un inexplicable engouement pour les articles de Toronto.

Toutefois, ces maisons canadiennes-françaises sont tout disposées à éditer des albums-prix courants dans un avenir qu'elles souhaitent prochain. Elles ne désespèrent pas non plus de voir nos femmes réserver toutes leurs commandes aux marchands de leur nationalité.

D'ici à ce que la vie économique ait retrouvé la normale, nos grandes maisons seront heureux à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien leur adresser, d'après les illustrations des catalogues ontariens. On assure que, de ce fait, il n'y aura pas de méprise.

Nos compatriotes multiplient dans les quotidiens, les hebdomadaires et les périodiques des réclames copieusement illustrées. A certains égards, il est plus avantageux de suivre ces annonces, fréquemment renouvelées, que de se fier à un tarif-album où les prix sont fixés pour six mois à venir.

Comme preuve du grand souci qu'ont nos propriétaires de magasins à rayons d'accommoder leurs clients éloignés des centres du commerce, ils font remise du passage, moyennant un chiffre minimum d'achat. Ainsi, la maison Dupuis rembourse le prix d'un passage de

100 milles,	sur un achat de	\$50.00
75 —	— — — —	37.50
50 —	— — — —	25.00
25 —	— — — —	12.50

En outre, la plupart de ces marchands expédient les commandes port payé, pour tout achat aux prix annoncés.

LE CHEF DU SECRÉTARIAT.

LIVRES DE CHEZ NOUS

Études et Appréciations, Mélanges canadiens. — Par Mgr L.-A. Pâquet, 1 vol. in-16, 360 pp., Québec, 1918; se vend \$1.00, chez tous les libraires.

Il faudrait pour rendre compte de ce livre et en montrer la très riche variété, analyser les études fortes et pénétrantes dont il est fait. Sous deux chefs principaux: *Patriotisme et Nationalité*, et *Philosophie et Religion*, Mgr Pâquet a groupé des articles déjà parus et des pages inédites qui comptent parmi les plus instructives que l'on ait écrites sur les choses canadiennes.

Le premier de ces articles parut ici même, dans le *Parler français* du mois de septembre dernier; il est intitulé: *la terre canadienne*. Il vient en tête du livre. Peut-être l'auteur a-t-il voulu montrer que c'est sur la terre de chez nous, sur le sol où s'est enracinée à jamais notre race que doit s'élever l'édifice solide de notre histoire. Ce fondement est le plus sûr, plus sûr que celui du commerce ou de l'industrie sur lequel s'établit principalement la fortune d'une autre race. Mais un peuple ne vit pas seulement de pain, et Mgr Paquet a insisté en de nombreuses études sur les principes mêmes qui doivent vivifier notre histoire, guider notre peuple et l'orienter vers ses pleines destinées. Qu'on lise à ce sujet les pages inédites: *La vie nationale et le droit chrétien, le bilinguisme canadien, la revanche de l'histoire*.

On trouvera aussi, dans la première partie du recueil, l'article, paru dans le *Droit* d'abord, puis reproduit avec tant d'éloges par tous les journaux, où Mgr Paquet interpréta de façon magistrale la lettre *Commissio divinitus* de Sa Sainteté Benoît XV sur la question scolaire de l'Ontario. Dans la seconde partie des *Mélanges canadiens*, nous trouverons une étude très neuve et bien informée sur l'histoire de l'enseignement de la philosophie au Canada. Les pages consacrées à la *notion du droit* portent comme bien d'autres la marque du théologien éminent et du philosophe qui les a écrites...

Bref! le nouveau livre de Mgr Paquet est l'un des plus utiles qui aient paru en ces dernières années. Il apporte à notre littérature des pages aussi solides de fond que brillantes de forme. Par ses publications toujours recherchées, Mgr Paquet continue à l'Université Laval de Québec son laborieux et très haut enseignement.

CAMILLE ROY, ptre.

Vie et discours de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en 48 leçons, par l'abbé Fréd.-A. Baillargé, curé de Verchères. 3e et dernière partie de *l'Histoire Sainte enseignée*. — Livre du maître et de la maîtresse. 1 vol. in-8 de XIII-491 pp. Prix: 75 sous, *franco*, chez l'auteur; \$1.00 relié.

Ce livre est destiné aux instituteurs et institutrices qui ont à enseigner l'histoire sainte dans leurs classes et, selon les intentions de l'auteur, devrait servir à un enseignement qui se poursuivrait pendant six années, suivant la méthode dite concentrique. Cette méthode, affirme l'auteur dans sa préface, se proportionne à l'âge et aux nécessités de l'élève : " Ce système présente à l'élève, sur chaque matière, la partie fondamentale, d'abord, dans le cours élémentaire, puis il la présente de nouveau dans l'intermédiaire, ajoutant à ce que l'élève sait déjà, sur un point, quelque chose de plus difficile ou de moins nécessaire; il présente de nouveau la même matière, dans le cours supérieur, en ajoutant des choses plus difficiles encore ou simplement décoratives. Grâce au système concentrique, il y a toujours beaucoup de variété dans l'enseignement d'une matière quelconque. L'Histoire de la religion se prête admirablement à ce système. "

En dépit de ces affirmations de l'auteur, nous savons que le système concentrique appliqué à l'histoire sainte, ne rencontre pas l'approbation de beaucoup de pédagogues canadiens et des programmes officiels.

L'abbé Baillargé, dans sa préface répond à toutes les objections, et nous croyons qu'il n'a pas tort quand il dit aux pédagogues à cheval sur les programmes, qu'avant d'être professeur, on est et on doit être chrétien. Et comme la compénétration de l'âme par le surnaturel ne peut se faire qu'avec le temps, il convient que l'enseignement religieux ne se limite pas au seul cours primaire. La conclusion de l'abbé est que l'on doit donner au programme ce qui lui fait défaut, s'il n'est pas ce qu'il doit être.

L'auteur y fait la distinction entre le catéchisme et l'histoire sainte, et montre que l'enseignement abstrait du premier ne peut être compris sans la lumière concrète de l'histoire. L'histoire sainte doit donner la main au catéchisme, et par conséquent s'enseigner comme celui-ci jusqu'à la fin des études. Sans quoi, les pédagogues courent le risque que nos enfants soient de ceux qui ignorent le Christ. C'est pour éviter ce malheur que l'abbé Baillargé bataille et fournit dans ses livres des armes et des munitions aux volontaires du Règne du Christ. Est-il plus noble occupation pour le zèle d'un prêtre ? Ajoutons que l'abbé fait pour cette oeuvre des sacrifices pécuniaires considérables.

Non seulement les professeurs trouveront dans ce livre un guide pour leurs leçons d'histoire sainte, mais encore les chrétiens — les catéchistes surtout — y puiseront matière à leurs méditations afin de mieux connaître celui qui est la Voie, la Vérité et la Vie. Ce livre s'adresse encore aux ecclésiastiques, qui découvriront là une mine de détails intéressants pour le prédicateur, avec applications aux moeurs par un abbé de chez nous.

C. H.

Le Conseil de l'Instruction publique et le Comité catholique. —

Par Boucher de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec. In-8, 270 pp.; Montréal, 1918; se vend \$1.50 au *Devoir* et chez tous les libraires.

Ce livre posthume, que vient de publier le fils de l'auteur, M. Montarville B. de la Bruère, est le couronnement d'une carrière bien remplie. "Après avoir fidèlement servi son pays durant sa vie, l'honorable M. de la Bruère a voulu le servir encore après sa mort, en évoquant des souvenirs et en proclamant des principes qui peuvent éclairer et guider les générations actuelles", note fort justement M. Thomas Chapais, dans la préface de ce remarquable ouvrage.

On y raconte d'une façon attachante les progrès accomplis par notre province dans le domaine de l'éducation, depuis cinquante ans, et l'on y découvre des aperçus extrêmement intéressants sur la période antérieure à l'Union, où furent votées les lois organiques de notre régime scolaire actuel. Et toutes les évolutions qu'il a éprouvées depuis lors y sont commentées avec toute la maîtrise propre à un esprit ferme, doublé des qualités du parfait gentilhomme, qui présida vingt-et-un ans durant, aux destinées du Conseil de l'Instruction publique. A l'heure où l'on agite la question si grave des réformes scolaires, la lecture d'un pareil livre se recommande d'elle-même.

E. M.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

UN CHEF DE FAMILLE CLAIRVOYANT

L'un des citoyens les plus en vue de Montréal, tant par la position sociale qu'il occupe que par son influence dans le commerce, nous fournit un exemple éloquent du bien que la Caisse Nationale d'Économie peut faire chez les nôtres. Cet homme est le chef d'une nombreuse famille ;

sa descendance atteint le chiffre imposant de trente-six. En homme soucieux de l'avenir des siens, il a fait inscrire chacun de ses enfants et petits-enfants à la Caisse Nationale d'Economie, dès leur bas âge.

Durant les premières années, la Caisse n'avait pas encore institué les classes élevées qu'elle compte aujourd'hui; cependant, M. Charles Langlois — tel est le nom de ce modèle des patriotes — avait jugé bon de donner à chacun de ses héritiers deux livrets de la classe B, afin de leur procurer une rente plus substantielle, lorsque serait arrivée l'époque des rentes. De plus, en homme prévoyant, il vient d'acquitter pour la période des premiers vingt ans, les contributions de tous ses descendants, afin qu'aucun d'eux ne puisse jamais se trouver en défaut envers la Société, jusqu'à ce qu'il retire ses premières rentes.

L'occasion a été donnée récemment à l'administrateur de la Caisse, de converser avec M. Langlois et de lui faire part des nouveaux pouvoirs que la Société Saint-Jean-Baptiste a reçus à la dernière session de la Législature, pour établir une classe additionnelle de deuxième période. En adhérant à cette classe dite de deuxième période, presque tous les sociétaires de M. Langlois pourraient réaliser un bénéfice considérable; vu leur entrée dans la Société dès leur bas âge, ils auraient la faculté, à l'époque de la distribution de leur première rente, de laisser à la Société Saint-Jean-Baptiste, l'administration en fidéicommiss de ces dites rentes pour vingt années additionnelles, ces dernières s'accumulant pendant au moins vingt ans, avec intérêt composé, ce qui produirait à l'époque de cette deuxième rente, un revenu cinq ou six fois plus élevé que la première rente. De sorte que si la première rente de ces sociétaires était de cent piastres, la deuxième, qu'ils pourraient toucher à l'âge de quarante ans, serait de cinq à six cents piastres. Il est bien entendu que si la rente s'élevait à cent cinquante ou deux cents piastres, la même proportion de revenus existerait à cette époque.

Pour déterminer la valeur de l'héritage, provenant de la Caisse un livret de la classe B, en supposant qu'ils auraient l'avantage de retiendrait déterminer au juste le montant de la rente qui sera distribuée dans la deuxième période, chose qu'il nous est pour le présent impossible de faire; cependant, comme M. Langlois veille aux meilleurs intérêts de trente-six sociétaires, lesquels, avons-nous dit, possèdent au moins chacun un livret de la classe B, en supposant qu'ils auraient l'avantage de retirer chacun, à l'âge de quarante ou quarante-cinq ans, un revenu de deux cent cinquante piastres, c'est une somme de neuf mille (\$9 000) piastres, qui serait retirée à cette époque, par les héritiers de M. Langlois, en supposant qu'ils continuent de vivre jusqu'à cette époque.

Si l'on fait le calcul de la somme qu'il faudrait placer à intérêt, pour que le revenu donnât un chiffre équivalent au chiffre qui vient d'être mentionné, on arrive bien près d'une somme de cent cinquante mille piastres, (\$150.000), à 6% d'intérêt, afin de procurer chaque année, à ces trente-six sociétaires, un revenu approximatif, équivalent à celui qu'ils pourront retirer de la Caisse Nationale d'Economie.

Nous donnons cet exemple parce qu'il démontre à l'évidence les bénéfices qui seront retirés plus tard de la Caisse Nationale d'Economie. Naturellement, ces chiffres ne sont pas exacts. Pour chaque sociétaire qui s'inscrit à la Caisse, — la plupart ne s'inscrivent que dans la classe A ou B, quelle que soit la classe à laquelle ces membres pourront appartenir dans l'avenir, — la proportion des bénéficiaires sera toujours en rapport avec la classe qu'ils auront choisie.

On peut obtenir de plus amples renseignements au bureau principal de la Caisse National d'Economie ou auprès des percepteurs des sections. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, ayant la responsabilité complète du fonctionnement de la Caisse, est la sauvegarde des intérêts de chacun de nos sociétaires.

ARTHUR GAGNON, *Administrateur.*

LE PETIT CANADIEN

Organe officiel de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Paraît à 32 pages, le 25 de chaque mois.

Revue essentiellement dévouée à la défense des droits de la langue française, aux intérêts économiques des Canadiens français, ainsi qu'au maintien de leurs traditions. Publie les travaux primés aux concours littéraires de la Société et les états financiers de la Caisse Nationale d'Economie. *Son tirage élevé, atteignant une clientèle choisie et nombreuse, donne une importance toute particulière à sa publicité.*

Abonnement : Canada (Montréal excepté), 50 sous. Montréal et Union Postale, 60 sous. — Rédaction et administration : Monument national, Montréal.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

BILAN DES MOIS DE JANVIER ET FEVRIER 1918

RECETTES :

Balance au 31 décembre 1917.....							\$ 4,007.13
Versements Classes "A" "B" "C" "D" "E"							
JANVIER	\$7,690.75	\$2,947.00	\$32.50			\$10,670.25	
FEVRIER	6,624.00	2,470.75	55.00	\$2.00	\$63.00	9,214.75	19,885.00
Emprunt temporaire							17,500.00
Intérêt sur dépôt en banque							11.19
Ville Saint-Michel, intérêt							1,500.00
Intérêt sur montant payé en retard							22.50
Saint-Rédempteur-de-Hull, intérêt							1,625.00
Comm. Sco. Saint-Jean-Berchmans, intérêt							2,160.00
Mun. de Sudbury, intérêt						518.60	
— amortissement						1,086.28	1,604.88
Ville de Saint-Louis, intérêt							450.00
Intérêt sur contributions mensuelles							4.90
							\$48,770.60

DÉBOURSÉS :

Escompte mensuel	\$ 71.74	
Intérêt sur emprunt temporaire	94.79	
Remboursement à cause de décès	9.75	
L'Ecole Polytechnique de Montréal, prêt	19,938.10	
Remboursement d'emprunt temporaire	17,500.00	37,614.38
Balance en banques		\$11,156.22

CAPITAL INALIÉNABLE AU 28 FÉVRIER 1918

PRETS :

		<i>Report</i>	\$790,215.40
Comm. Scol. Côte S.-Louis....	\$20,000.00	Comm. Scol. Tétréaultville....	22,500.00
Fr. Sacré-Coeur, Arthabaska...	5,505.22	— — St-Jean-Berchmans	67,500.00
Oeuvre et fabrique de la paroisse de Labelle	17,938.35	Par. Ste-Philomène, Rosemont..	32,900.00
Mun. du canton de Maniwaki..	7,604.11	Mun. Laval-des-Rapides	39,018.00
Comm. scolaire, Shawinigan...	10,645.91	— Rapide-de-l'Original	9,838.96
Ecoles séparées, Alfred, Ont...	900.00	Oeuvre et fabrique de St-Raphael-de-Burdige	10,000.00
— — Nepean, B.	3,000.00	— — de St-Gabriel-de-Bouchette	10,000.00
Mun. de Jonquères	24,235.51	— — le paroisse de Gracefield	10,000.00
— Sturgeon Falls	26,614.36	Gouvern. de la Puissance	4,875.00
— Sudbury, Ont.	9,285.92	Mun. St-Alexis-de-la-Gr.-Bale	28,911.00
Comm. Sco. de Rigaud	6,109.46	— Ville St-Michel	45,000.00
Ville de Roberval	5,807.01	— Lasalle	42,500.00
— Victoriaville	94,824.28	— de Montréal-Est	9,000.00
2e Div. Co. Lac Saint-Jean...	5,327.69	— Dorion	40,320.00
Mun. du village de Warwick...	13,800.00	— St-Rédempteur-de-Hull	50,000.00
Syndics Ecole de Danville....	5,276.34	— Roberval	58,960.74
Mun. du canton de Windsor...	11,502.46	— Longueuil	59,831.30
Com. Scol. St-Sacrement, Lachine	20,000.00	— Nicolet	9,427.85
— de Longueuil	23,083.28	Orphelinat Catholique	135,000.00
Municipalité d'Asbestos	38,495.50	Comm. Scol., Ville de Rigaud..	10,000.00
Oeuvre et fabrique de St-Stanislas (Mtl)	225,000.00	Corp. Ecole Polytechnique....	134,938.10
Société S. Jean-Bte, Montréal..	120,000.00	En banques	11,156.22
Village Rivière S.-Pierre.....	95,260.00		
<i>A reporter</i>	\$790,215.40	Total.....	\$1,630,992.57

N. B.—Les intérêts accrus ne sont pas compris dans le présent bilan.

ARTHUR GAGNON, administrateur.

Bureau:
61, rue S.-Pierre,
Tél. Main 507

Domicile :
113, place Blenheim (Westmount)
Tél. Westmount 4971

A.-P. SIMAR, COURTIER

Assurances : INCENDIE, VIE, ACCIDENTS, AUTOS, etc.

Bureau: Western Assurance Co.,
61, Rue Saint-Pierre

Tél. Bell: MAIN 507

GEORGES TANGUAY
COURTIER D'ASSURANCES

Domicile: 1445, RUE PAPINEAU MONTRÉAL
Tél : Saint-Louis 4108

Tél. Bell: MAIN 494

EDMOND HURTUBISE

Courtier
d'assurances

Chambre 77, immeuble " GUARDIAN "

160, RUE SAINT-JACQUES MONTRÉAL

La Royale, Limitée

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
ET CONTRE L'INCENDIE

Wm. MACKAY, gérant général

J.-H. LABELLE, gérant-adjoint

La plus puissante compagnie d'assurance-feu de l'univers.

ACTIF : AU-DESSUS DE \$125 000 000

Bureau : IMMEUBLE DE LA COMPAGNIE

Place d'Armes, Montréal

REPRÉSENTANTS À MONTRÉAL :

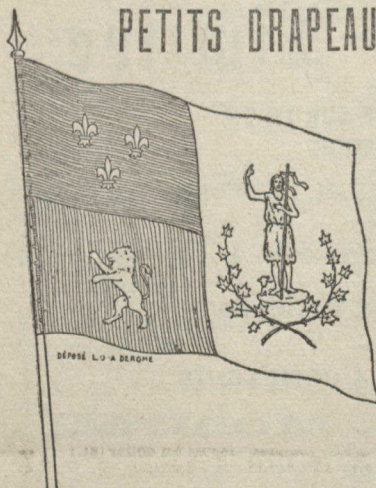
Hurtubise & Saint-Cyr

AGENCE ÉTABLIE EN 1860

Téléphone : MAIN 1287

Tél. Main 2064 (bureau)

Tél. Westmount 2541 (domicile)

S.-RAOUL GAUTHIER**Commissaire
Courtier d'assurances****IMMEUBLE MONTREAL TRUST****11, Place d'Armes . . . Montréal**L.-Eug. Courtois, 233, rue Christophe-Colomb
Tél. St-Louis 7988Jos.-Ed. Courtois, 272, rue Panet
Tél. Est 744**COURTOIS FRÈRES****... ASSURANCES ...**Successeurs de Joseph Courtois
263, RUE VISITATIONBureau établi en 1890
Tél. EST 985**PETITS DRAPEAUX AUX ARMES DE LA SOCIÉTÉ**Drapeaux en soie, appropriés aux
fêtes de la jeunesse, décora-
tions, pavoisements, etc.**DEUX FORMATS**

3" x 4", la douzaine . . .	\$0.50
— le cent . . .	4.00
4" x 6", la douzaine . . .	1.00
— le cent . . .	7.50

EN VENTE CHEZ

M. L.-J.-A. DEROME

36 ouest, rue Notre-Dame - - - Montréal

BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874

Capital autorisé	\$10,000,000
Capital versé, Fonds de réserve	7,700,000
Total de l'actif	44,500,000

DIRECTEURS :

MM. J.-A. Vaillancourt, président
l'hon. F.-L. Béique, vice-président
A. Turcotte, E.-H. Lemay, l'hon. J.-M. Wilson, A.-A. Larocque, A.-W. Bonner
Beaudry Leman, gérant général
Yvon Lamarre, inspecteur

SIÈGE SOCIAL : 112, rue S.-Jacques, MONTRÉAL
Bureau Principal : 95, rue S.-Jacques
F.-G. Leduc, gérant
187 SUCCURSALES ET AGENCES AU CANADA
42 BUREAUX DE QUARTIERS

Tout dépôt D'UN DOLLAR ou plus ouvre un compte à la Banque, sur lequel est payé deux fois par année un intérêt au taux de 3% l'an.

La Banque émet des LETTRES DE CREDIT, CIRCULAIRES et MANDATS pour les voyageurs, — ouvre des CREDITS COMMERCIAUX, — achète des TRAITES sur les pays étrangers, — vend des chèques et fait des PAIEMENTS TELEGRAPHIQUES sur les principales villes du monde, — prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux du change.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Constituée en corporation par le Parlement, en juillet 1900

Capital autorisé : \$2,000,000.00

Capital versé et surplus au 31 décembre 1916 : \$1,700,000.00

Actif total : au-delà de \$21,000,000.00

Siège central : 7 et 9, place d'Armes, Montréal, Canada

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : L'hon. H. LAPOÈTE, C.P., de la maison Laporte, Martin Liée, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.
Vice-Présidents : M. W. F. Carley, Capitaliste, Tancrède Bienvenu, Administrateur, Lake of the Woods Milling Co.
M. G. M. Bosworth, vice-président "Canadian Pacific Railway Co."
L'Hon. Alphonse Racine, C. L., de la maison Alphonse Racine Liée.
M. L.-J.-O. Beauchemin, de la Librairie Beauchemin Liée.
M. Martial Chevalier, Directeur-gérant Crédit Foncier Franco-Canadien.

BUREAU DE CONTROLE

Les fonds ou argents qui sont confiés à cette Banque pour son Département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, et les placements sont examinés mensuellement par les Messieurs qui composent ce comité à savoir :
Président : Sir ALEXANDRE LACOSTE, Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.
Vice-Président : Dr E.-P. Lachapelle, Vice-Président du Crédit Foncier Franco-Canadien.
L'Hon. Narcisse Pérodeau, N. P. ministre sans portefeuille dans le Gouvernement de Québec, administrateur Montreal Light Heat & Power Co.
84 succursales dans les Provinces de Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Pour la commodité des travailleurs, etc., des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.) seront acceptés au Département d'Épargne. Intérêt alloué 5% sur dépôts d'épargne.

Correspondants Étrangers : ÉTATS-UNIS — New York : Metropolitan Bank, National Bank of Commerce, Citizens Central National Bank. Boston : National Shamut Bank. Chicago : Continental National Bank. ANGLETERRE : The Capital and Counties Bank. FRANCE : Société Générale, Comptoir National d'Escompte de Paris. ALLEMAGNE : Deutsche Bank. AUTRICHE : Kais. Koan, Priv. Oesterreichsche Laenderbank. ITALIE : Banca Commerciale Italiana.

La Société Saint-Jean-Baptiste fait des affaires de banque avec cette institution.

RENTIER DANS VINGT ANS !

Il suffit de verser de 25 sous à \$3.00 par mois pour s'assurer une rente viagère.

L'occasion en est offerte aux hommes, femmes et enfants de tout âge.

PAS D'EXAMEN MÉDICAL

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

(Assujettie à la surveillance de l'État)

MONUMENT NATIONAL : 286, rue Saint-Laurent

MONTRÉAL.

60 000 SOCIÉTAIRES

850 SECTIONS ET BUREAUX DE PERCEPTION

CAPITAL ACCUMULÉ: près de \$ 2 000 000.00

Ce capital est placé en valeurs de 1er ordre, de 5 à 7 pour cent.

La "Caisse Nationale", la plus ancienne et la plus puissante société de prévoyance du pays, a pour objet d'habituer le peuple à l'économie. Qui ne peut épargner un sou par jour? Cela suffit à vous assurer, au bout de vingt ans, une pension viagère substantielle.

La Caisse de Remboursement

Complément de la "Caisse Nationale d'Économie", elle assure le remboursement aux héritiers des sociétaires décédés avant vingt ans de sociétariat.

Tous renseignements fournis sur demande.

On demande des agents pour le recrutement et la perception dans toute la province.

ARGENT À PRÊTER

La Société Saint-Jean-Baptiste (Caisse Nationale d'Économie) prête aux municipalités, aux commissions scolaires et aux fabriques. Elle traite directement avec les emprunteurs et n'achète que des débetures françaises ou bilingues.

Administrateur	Arthur Gagnon
Directeur du recrutement	J.-Arthur Dubé
Inspecteur	J.-I. Couture
Inspecteur	Alexis Côté

JUL 10 1911